



Lundi, 24. Octobre 2016

SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
Algérie - Ouzbékistan : Perspectives de coopération bilatérale.....	2
Pêche du corail : Reprise en 2017.....	2
Importation de matériaux de construction : En baisse	3
Le Secrétaire d'État espagnol aux Affaires étrangères en visite aujourd'hui en Algérie	4
Coopération : M. Bouchouareb en visite de travail en Suède	4
Oléiculture : les Espagnols arrivent à Msila	4
Finances: L'emprunt obligataire ne sera pas renouvelé.....	5
Commerce	6
Groupe Sonelgaz : Projet de production de 4.000 mégawatts	6
Groupe Brandt poursuit son expansion en Algérie : Le store de Bouira inauguré hier.....	6
Transactions & Contrats.....	7
L'égyptien Asec cède une cimenterie en construction en Algérie	7
Régions.....	7
Mme Aïcha Tagabou au festival du tapis d'Ait Hicham : Encourager la compétitivité	7
Mostaganem : Des forages seront concédés aux agriculteurs	7



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaïve

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Algérie - Ouzbékistan : Perspectives de coopération bilatérale

Source : El Moudjahid

Des consultations politiques bilatérales présidées par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Hassane Rabehi, et le vice-ministre ouzbek des Affaires étrangères, Fasilov Gayrat Ganievitch, se sont tenues à Tachkent (Ouzbékistan) pour explorer les perspectives de coopération entre l'Algérie et l'Ouzbékistan, indique le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué. Les deux parties ont, à cette occasion, examiné « les voies et moyens permettant de donner un contenu concret à la coopération bilatérale » pour finaliser et signer un protocole sur « la coopération et les consultations politiques » entre les ministères des Affaires étrangères des deux pays, précise la même source. Cet instrument juridique permettra de tenir de façon régulière des consultations politiques entre les hauts responsables et fonctionnaires des deux ministères des Affaires étrangères ainsi que le suivi de la mise en œuvre des décisions prises à chaque session de consultation, précise-t-on. Les deux parties sont convenues pour souligner « l'importance de dynamiser le dialogue parlementaire » entre les deux pays à travers la mise en place d'un groupe d'amitié parlementaire et l'échange de visites entre les parlementaires des deux pays. M. Rabehi a proposé au vice-ministre ouzbek, la conclusion, à brève échéance, d'une convention portant création d'une commission mixte de coopération économique, scientifique, technique et culturelle. Une proposition accueillie favorablement par la partie ouzbek « qui a promis d'y répondre rapidement », souligne la même source. Un intérêt particulier a été accordé, dans ce contexte, à « l'enrichissement du cadre juridique bilatéral dans les secteurs répondant

aux intérêts partagés des deux pays ». Les deux parties ont ainsi identifié des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, le tourisme, l'enseignement supérieur et la culture, comme créneaux porteurs pouvant donner un contenu aux relations économiques bilatérales. Ils ont également souligné l'importance d'échanger des visites ministérielles techniques dans ces secteurs. Tout en insistant sur l'importance de hisser les échanges économiques « au niveau des énormes potentialités complémentaires dans les différents domaines » entre les deux pays, les deux parties ont retenu le principe de la mise en place d'un conseil d'affaires bilatéral impliquant aussi bien les Chambres de commerce et de l'industrie des deux pays que leurs associations patronales. S'agissant de la question de la circulation des personnes, les deux responsables ont souligné la nécessité de faciliter les procédures de délivrance de visas aux ressortissants des deux pays afin de contribuer à la concrétisation des objectifs de coopération convenus lors de ces consultations.

Elles ont, également, examiné la possibilité de la conclusion rapide d'un accord sur la suppression des visas pour les ressortissants des deux pays porteurs de passeports diplomatiques ou de services en vue de faciliter les rencontres entre les représentants des institutions des deux pays. Des appréciations respectives sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun ont été également échangées entre les deux parties qui se sont félicitées de la convergence de leurs points de vue sur ces questions.

Pêche du corail : Reprise en 2017

Source : El Moudjahid

Les opérateurs bénéficiaires de concession pourront reprendre la pêche au corail en 2017, le taux

d'avancement des préparatifs juridiques et pratiques ayant atteint 90 %, a indiqué un responsable au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. "Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdesselam Chelghoum, a fixé aux cadres de son département l'année 2017 comme dernier délai pour lancer l'exploitation du corail et fin 2016 pour le parachèvement du cadre juridique", a déclaré le directeur général de la Pêche au ministère, Taha Hamouche, dans un entretien à l'APS. La direction a reçu des instructions "fermes" à l'effet de respecter les délais fixés pour lancer l'exploitation de cette richesse dont la pêche est suspendue depuis 2001. Cette activité sera lancée pour "renforcer l'économie nationale par d'autres revenus hors hydrocarbures dans le cadre de la politique de l'Etat visant à diversifier l'économie à travers tous les secteurs, dont la pêche et les ressources halieutiques", a-t-il précisé. Les responsables du secteur ont pour objectif d'organiser la filière et relancer la pêche pour "préserver et protéger cette richesse de la pêche illicite". Les études techniques réalisées dans ce cadre affirment que "l'Algérie figure parmi les rares pays qui disposent d'importantes quantités de cette ressource", selon M. Hamouche. Cette richesse sera un appui économique dans la mesure où elle permettra de créer de nouvelles opportunités de travail d'une part et de nouvelles ressources pour le Trésor public d'autre part. Concernant les mesures juridiques prises dans le cadre de la reprise de la pêche au corail, un décret exécutif n° 15-213 fixant les modalités et conditions de pêche au corail a été promulgué en date du 26 août 2015. Ce dernier renferme 25 textes réglementaires répondant à des normes scientifiques et études spécifiques. Ces textes comprennent 21 textes d'application et 4 arrêtés interministériels, a précisé M. Hamouche, soulignant que ce cadre juridique fixait les conditions et modalités d'exploitation, à savoir la durée,

les moyens utilisés, les périodes, les normes scientifiques et techniques relatives à la nature du corail ainsi que les plongeurs professionnels chargés de la pêche et de la formation. Selon le même responsable, la durée d'exploitation de la concession en matière de pêche au corail est de 5 ans au maximum, au bout desquelles les périmètres d'exploitation seront fermés et mis en jachère pour une période minimum de 20 ans. Pour le quota annuel maximum autorisé par concession, il est au prorata du nombre de concessionnaires admis, sans toutefois dépasser 3.000 kg par périmètre d'exploitation. La pêche au corail est ouverte successivement par un système de rotation dans deux zones (Est et Ouest), organisées en deux périmètres à raison de 30 concessionnaires par périmètre au maximum. La zone Est couvre le littoral de la wilaya d'El Tarf (30 concessionnaires). Quant à la zone Ouest, elle comprend les wilayas de Skikda et de Jijel (15 concessionnaires pour chaque wilaya). Le débarquement du corail pêché dans les périmètres d'exploitation s'effectue au niveau des ports d'El Kala, de Annaba, de Boudis (Jijel), de Bejaia, de Stora (Skikda), de Dellys, de Ténès, de Mostaganem et de Beni Saf. Le décret définit les conditions et modalités d'exploitation des ressources biologiques par la plongée sous-marine professionnelle. Après chaque opération de pêche, le capitaine du navire est tenu de remplir un registre de plongée coté et paraphé par l'administration maritime locale, retraçant les différentes plongées effectuées, les profondeurs atteintes, la durée de la plongée, les coordonnées géographiques et les quantités approximatives du corail pêché. Après déclaration sommaire du corail pêché, l'agent de l'administration maritime locale procède aux scellés du corail dans une malle métallique, selon le même responsable.

70% de la quantité pêchée destinés à AGENOR

Pour s'assurer de la traçabilité de cette ressource naturelle et lutter contre son trafic, des mesures ont été fixées par la loi. Les concessionnaires sont tenus au strict respect de ces mesures. Le concessionnaire soumet une demande à l'Agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (ANDPA) pour l'obtention d'un document intitulée "titre de propriété", qui lui est remis après la réunion de la commission locale d'identification du corail relevant de l'Agence. Le directeur de la pêche au ministère a précisé que le "titre de propriété" permettait au concessionnaire de vendre le corail aux enchères, première étape de la "traçabilité du corail". Le décret exécutif n°15-231 stipule que "le concessionnaire est tenu de vendre 70% du corail pêché à AGENOR, relevant du secteur de l'Industrie et des Mines, qui achète la quantité en contrepartie d'une somme d'argent fixée de commun accord". L'agence se charge de la vente du corail aux artisans et aux transformateurs à travers le territoire national. L'ANDPA a pour mission le contrôle et l'accompagnement des pêcheurs et des plongeurs professionnels dans cette activité à travers ses directions de wilaya. Le décret interdit l'exportation du corail brut, a indiqué le responsable. La loi amendante et complétant la loi 01-11, relative à la pêche et à l'aquaculture, amendée en 2015, prévoit la reprise des activités de la pêche du corail de manière "rationnelle" avec un durcissement des sanctions liées à la pêche illégale du corail. La pêche du corail est interdite depuis 2001 en vertu d'un décret exécutif.

Importation de matériaux de construction : En baisse

Source : El Moudjahid

La facture d'importation des matériaux de construction (ciment, fer, bois et produits en céramique) s'est

chiffrée à 1,45 milliard de dollars (usd) sur les 8 premiers mois de 2016, contre 1,79 milliard usd à la même période de 2015, soit une baisse de près de 19%, a appris l'APS auprès des Douanes. Les quantités importées (ciment, fer et acier, bois et produits en céramique) ont également reculé pour s'établir à près de 7,47 millions de tonnes (Mt) contre 7,52 Mt, en baisse de 0,71% entre les deux périodes de comparaison, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis). Il est, cependant, constaté, que les quantités importées de bois et dérivés ont connu une hausse. Par catégorie de produits, les ciments (non pulvérisé, portland, alumineux, hydraulique...) ont été importés pour un montant de 245,62 millions usd contre 328,95 millions usd (-25,33%). Les quantités importées ont baissé en passant à 3,8 Mt contre 4,5 Mt (-15,5%). Quant à la facture d'importation de fer et d'acier, elle a diminué à 793,71 millions usd contre 990,5 millions usd (-19,87%). Les quantités importées ont également baissé pour atteindre 1,82 Mt contre 2,02 Mt (-9,7%). Concernant le bois et dérivés destinés à la construction, sa facture d'importation a baissé à 380,94 millions usd contre 440,4 millions usd (-13,5%). Par contre, la quantité importée a haussé à 1,81 Mt contre 964.186 t (+47%). La facture d'importation des produits en céramique (briques, dalles, carreaux et autres articles similaires) a légèrement baissé à 34,13 millions usd contre 34,37 millions usd (-0,71%), avec des quantités importées en baisse à 32.738 t contre 36.679 t (-10,74%). La baisse de la facture d'importation des matériaux de construction s'explique par le recul des quantités importées sauf pour le bois, par la baisse des cours mondiaux de certains d'entre eux, ainsi que par l'instauration du régime des licences d'importation appliqué au ciment à portland gris et au fer et acier. Les prix moyens à l'importation par l'Algérie du ciment, à titre d'exemple, ont baissé de près de 24% sur les 7 premiers mois 2016

par rapport à la même période de 2015. En outre, l'importation du ciment portland gris est soumise au régime des licences depuis le 1er janvier 2016 : Le contingent de ce produit a été fixé à 1,5 million de tonnes pour l'année en cours. Quant au contingent quantitatif du rond à béton (fer et acier), il a été fixé à 2 millions de tonnes pour 2016. En 2015, la facture d'importation des matériaux de construction avait baissé à 2,54 milliards usd contre 3,35 milliards usd en 2014 (-24,1%).

[Le Secrétaire d'État espagnol aux Affaires étrangères en visite aujourd'hui en Algérie](#)

Source : El Moudjahid

Le Secrétaire d'État espagnol aux Affaires étrangères, Ignacio Ybanez, effectuera, aujourd'hui et demain, une visite de travail en Algérie, à l'invitation du ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, Abdelkader Messahel, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Cette visite «s'inscrit dans le cadre des consultations politiques régulières existant entre les deux pays. Elle fait suite à la visite de travail qu'avait effectuée M. Messahel, en Espagne, en avril 2015», souligne la même source. Cette rencontre, ajoute le communiqué, «permettra, outre la poursuite et l'approfondissement du dialogue politique entre l'Algérie et l'Espagne, de procéder à une évaluation globale de l'ensemble des relations bilatérales, dans le sillage, notamment, de la 6e Réunion de Haut Niveau algéro-espagnole, tenue le 21 juillet 2016 à Madrid, en application du Traité d'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération, signé entre les deux pays, le 8 octobre 2002 à Madrid». Elle donnera lieu, également, «à un échange de vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, en particulier la situation en Libye, au Mali, la

question du Sahara occidental, la situation au Proche-Orient, la lutte contre le terrorisme et la question de la migration», note le communiqué.

[Coopération : M. Bouchouareb en visite de travail en Suède](#)

Source : El Moudjahid

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, effectue une visite de travail au Royaume de Suède, avec pour objectif principal d'identifier des projets communs dans diverses filières industrielles, a indiqué hier le ministère dans un communiqué. Le ministre abordera, avec les responsables suédois, «les moyens à mobiliser pour favoriser l'émergence d'une véritable coopération industrielle bilatérale et la stimulation des partenariats industriels dans plusieurs filières, d'autant que l'Algérie, qui offre de nombreux avantages et opportunités, figure parmi les 26 pays prioritaires dans la stratégie d'exportation et de commerce pour le Royaume de Suède», note la même source. «Il y a un premier gisement autour d'un demi-milliard de dollars d'importations algériennes de la Suède, que nous pouvons commencer par explorer, pour identifier des opportunités d'investissement».

[Oléiculture : les Espagnols arrivent à Msila](#)

Source : Maghreb Emergent

Une partie de la dette algérienne détenue par l'Espagne va être convertie en investissements agricoles dans la filière oléicole, rapporte l'agence APS. Une convention a été signée dimanche par Belkacemi Bencheikh, PDG de la Société publique de développement et de mise en valeur agricole Agral et Francisco Javier Pozo, représentant de la société espagnole d'engineering de projets LIC.

Une partie d'une dette de 7 millions d'euros sera ainsi convertie en investissements espagnols pour intensifier la production oléicole. Une exploitation d'une superficie de 150 hectares va être créée à M'Sif, dans la wilaya de Msila.

Les Espagnols qui sont parmi les premiers mondiaux dans la production oléicole apporteront une assistance technique à la mise en œuvre de l'exploitation. La culture intensive devrait permettre, selon le Pdg d'Agra de planter jusqu'à 1.500 plants d'oliviers/hectare au lieu de 400 plants/hectare actuellement.

"La campagne oléicole 2015/2016, en termes de production d'huile a été de loin l'une des meilleures depuis plusieurs années en enregistrant une production record de plus 900 000 hl d'huile" indique un rapport du ministère de l'agriculture.

Le ministère de l'agriculture a fixé l'objectif d'une production de 8,1 millions quintaux d'olives en 2019 contre une production qui tourne autour de 6,9 millions de quintaux. « Cet objectif pourrait être atteint surtout avec l'entrée en production de nouvelles plantations, notamment celles des régions steppiques et du Sud » notait le rapport.

Quant à l'objectif d'exporter 5 millions de litres d'huile d'olive pour une valeur de 14 millions de dollars, le rapport soulignait qu'il n'était pas réalisable « au vu des quantités insignifiantes exportées actuellement et qui ne peut être réalisé, à moyen terme, qu'avec l'organisation des acteurs et la facilitation des procédures d'exportation ».

Les Espagnols peuvent être d'un grand apport, leur secteur oléicole est l'un des plus développés au monde.

"Près de 86 litres d'huile d'Olive sont produits chaque seconde dans le monde, soit 2,7 million de tonnes. 3 pays l'U.E. réalisent 80% de la production mondiale. L'Espagne, L'Italie et la Grèce produisent 97 % de la production totale de l'U.E. et 75% de la production mondiale d'huile d'olive", selon le planestroscope.

Finances: L'emprunt obligataire ne sera pas renouvelé

Source : Le Quotidien d'Oran

L'emprunt obligataire, lancé en octobre 2015 pour suppléer à la baisse des recettes d'hydrocarbures, ne sera pas renouvelé, même s'il a été «une réussite». Le président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), Boualem Djebbar, a annoncé hier dimanche dans une intervention à la radio chaîne 3, que «pour le moment, le ministère (des Finances) a annoncé que l'emprunt national de croissance ne sera pas prolongé et a pris fin le 17 octobre 2016.» Il a indiqué que «l'emprunt national de croissance économique, quand il a été lancé, avait une durée de six mois, et une note pour les banques indique que la durée de l'emprunt ne sera pas prolongée. « Pour autant, il a laissé entendre que ce mécanisme pourrait être «reconduit sous une autre forme». «C'est le ministère qui prendra la décision adéquate», a-t-il dit. L'opération, selon M. Djebbar, a été «une réussite et les objectifs atteints». Refusant de divulguer le montant global collecté par les banques, il a seulement affirmé que la BADR, la banque dont il assure la direction, a collecté à elle seule 81 milliards de dinars, et «autant pour les autres banques.» «Le montant est » très important, mais je préfère laisser le soin au ministre d'annoncer les chiffres exacts", a-t-il précisé, sans démentir l'information selon laquelle le montant collecté par les chefs d'entreprises sous l'égide du FCE

est de 5 milliards de dollars. «Je sais que c'est plusieurs centaines de milliards de dinars», a-t-il précisé. Dans un précédent bilan à l'issue d'un mois de collecte, une source proche du ministère des Finances avait indiqué que 251 milliards de dinars, soit un peu plus de 2 milliards de dollars au cours officiel ont été collectés.

Les obligations sont d'une valeur de 50 000 dinars chacune et assorties de deux taux d'intérêts fixés en fonction du délai de remboursement (les obligations de 3 ans avec un taux d'intérêt de 5% et celles de 5 ans avec un taux d'intérêt de 5,75%). L'opération avait été lancée le 17 avril dernier. Concernant l'opération de conformité fiscale, ou la collecte de l'argent circulant dans les circuits parallèles, adossée à une taxe de 7%, il a indiqué qu'elle se déroule normalement, avec une date butoir fixée au 31 décembre 2016. «Pour les résultats, on attend la fin de cette opération, (qui) a eu des effets positifs auprès de beaucoup de commerçants», estime M. Djebbar. Par ailleurs, sur la suppression du Crédit documentaire, un mécanisme introduit en 2009 par la loi de finances complémentaire pour réguler les opérations d'importations, et très décrié comme système de paiement des opérations de commerce extérieur, il a estimé qu'il s'agit seulement d'un moyen de paiement parmi d'autres, et «il est utilisé au niveau international». Il y a également la remise documentaire (Remdoc) comme moyen de paiement des importations, a-t-il expliqué, avant de rappeler que «la LFC2009 avait institué le Credoc, mais qui a été modifié deux fois par les lois de finances successives, qui ont permis aux importateurs de choisir entre Remdoc et le Credoc.» Selon des banquiers, le Credoc a plus profité à l'importation que l'exportation. «Le Credoc est le choix entre l'importateur et le fournisseur, qui peut choisir le Credoc ou le Remdoc comme moyen de paiement, et les banques appliquent le moyen de paiement choisi par les deux parties», explique le

président de l'ABEF, pour qui «la majorité des opérations passaient par ce moyen de paiement (Credoc), et il arrive que des importateurs peuvent convaincre leurs fournisseurs de pratiquer le Remdoc, et là les banques appliquent.»

Sur le financement de l'économie, M. Djebbar a souligné qu'il est en hausse de 8,9% et à peu près 17 à 18 % des taux de crédits à l'économie. «L'année 2014 a été une année exceptionnelle avec plus de 26%, et entre 2015 et 2016 on est au même rythme, en dépit des baisses de liquidités», a-t-il dit. Pour le président de l'ABEF, «la baisse des liquidités est normale, avec la baisse des recettes des hydrocarbures.» Selon la Banque d'Algérie (BA), la liquidité a baissé de 30%, «ce qui est un phénomène normal dans une économie en pleine croissance», estime-t-il, même s'il reconnaît qu'«il y a d'autres moyens de financements de l'économie, et les banques engagent des actions de marketing pour financer l'économie», explique le président de l'ABEF, selon lequel «il y a le refinancement par le marché interbancaire.» Et le facteur risque a été également repris par les banques avec un nouveau taux de réescompte, qui passe à 3,5% contre 4,5%. «La prise de risque est mesurée, car les 3,5% de taux de réescompte permet de maintenir le coût des ressources à un niveau acceptable et permet aux banques de ne pas trop élever leurs taux créditeurs, et leur permet de travailler plus à l'aise», explique-t-il par ailleurs. L'allocation touristique restera encore en l'état, a d'autre part laissé entendre le président de l'ABEF, qui préfère parler de la modernisation des moyens de paiement avec l'introduction du paiement électronique. Le «e-paiement» est là, il est une réalité, a-t-il affirmé, rappelant que l'opération a été lancée le 4 octobre dernier en direction des grands facturiers comme la Seal pour le paiement électronique des factures d'eau, la Sonelgaz pour les factures d'électricité-gaz ou Air

Algérie pour les billets d'avion. Ce sont, a-t-il précisé, des «opérations sécurisées, on a beaucoup travaillé sur l'aspect sécurité, et la BA a autorisé les banques, et les webs marchands à opérer sur ce volet.» «Il y a 9 web-marchands, et on peut maintenant payer son billet d'avion par internet», a t-il dit, avant de préciser que «l'opération va s'élargir vers le secteur des services, comme le e-commerce, en attendant la loi sur le commerce électronique, qui est en cours de discussions au niveau du gouvernement.» Peu loquace sur la question des bureaux de change, il a expliqué par ailleurs que «les banques ne financent pas les importations.»

COMMERCE

Groupe Sonelgaz : Projet de production de 4.000 mégawatts

Source : El Moudjahid

Le président-directeur général, Mustapha Guitouni, a fait part d'un programme, en cours d'élaboration à l'échelle nationale, visant la production de 4.000 mégawatts d'électricité à partir des énergies renouvelables (solaire et éolienne). M. Guitouni a précisé que «le ministère de l'Énergie élabore actuellement le cahier de charges de ce projet. Ce document sera finalisé à la fin du mois de décembre ou au début de l'année 2017». Il a rappelé que 400 mégawatts d'électricité ont été produits au niveau national par l'utilisation des énergies renouvelables. «L'Algérie s'est lancée dans le créneau des énergies renouvelables dès les années 1980», a-t-il précisé. Par ailleurs, le PDG de Sonelgaz a indiqué que les créances du groupe Sonelgaz auprès de ses clients (personnes physiques, entreprises et collectivités locales) s'élèvent à 60 milliards DA, et leur recouvrement se fera par rééchelonnement. Il a également exclu toute

augmentation des tarifs d'électricité actuellement. Concernant la hausse des factures d'électricité pour les habitants du sud du pays, surtout en période estivale, Mustapha Guitouni a souligné que le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a annoncé la création d'une commission restreinte pour examiner ce dossier, et présentera ses propositions afin de prendre les mesures adéquates pour régler ce problème. Au cours de sa visite dans la wilaya, le PDG de Sonelgaz, en compagnie du wali de Mostaganem, Abdelwahid Temmar, a procédé à l'inauguration du transformateur électrique de 10/60 kilovolts, implanté à proximité du port commercial. Cet équipement sera la principale source d'alimentation du chef-lieu de wilaya en énergie électrique. Ce nouveau transformateur, qui a nécessité un investissement de 1,16 milliard DA, permettra de passer d'une capacité de 80 mégawatts à 120 mégawatts de moyenne tension.

Il offrira 24 nouvelles lignes d'alimentation en moyenne tension, et règlera définitivement les coupures répétées d'électricité, notamment durant la période estivale, a signalé le directeur de wilaya de la société Sonelgaz, Saki Abdelhamid. Dans la localité de Chelaïlia, relevant de la daïra d'Aïn Tedèlès, Mustapha Guitouni a inspecté le projet de réalisation d'un transformateur électrique de 30/60 kilovolts qui alimentera les communes d'Aïn Tedèlès, Kheiredine, Sour, Aïn Boudinar et Oued El-Kheir. Il sera mis en service le premier, trimestre de 2017.

Groupe Brandt poursuit son expansion en Algérie : Le store de Bouira inauguré hier

Source : Liberté

Ce show-room est très bien étoffé et met en valeur différents produits de la marque, tels que les lave-

linges, les climatiseurs, les micro-ondes et les téléviseurs.

Le groupe Brandt, acquis en 2014 par le plus grand groupe privé algérien, Cevital, ne cesse de s'agrandir et tend à se placer sur le marché très concurrentiel de l'électroménager. Preuve en est, en l'espace de deux ans, il a pu tisser un réseau de distribution assez conséquent et ouvrir 18 stores (magasins de haut standing) à travers le territoire national.

Hier, lors de l'inauguration du store de Bouira, sis au boulevard Rechak-Ali, Mme Sari, directrice des ventes auprès du groupe Brandt Algérie, affichera les ambitions de ce géant mondial dans l'électroménager. "Nous voulons devenir un acteur référent dans le domaine de l'équipement domestique en Algérie et nous visons le leadership", a-t-elle déclaré. Pour elle, le show-room est un espace de visibilité pour la marque afin de donner au consommateur un "avant-goût" des produits commercialisés. Il est vrai que le store de Bouira n'a rien à envier aux show-rooms qu'on retrouve en France. Il est très bien étoffé et met en valeur de nombreux produits de la marque, tels que les lave-linges, les climatiseurs, les micro-ondes et surtout des téléviseurs. Ces derniers sont époustouffants. Esthétiquement parlant, le store de Bouira est conçu avec finesse et élégance, le tout décoré aux couleurs de la marque et ses gammes emblématiques.

Le nouveau Brandt Store de Bouira, précisera Mme Sari, est dirigé par une équipe de professionnels qui est là pour renseigner et répondre aux questions des clients. "Avec ce nouveau showroom au cœur de Bouira, la marque Brandt gagnera sans doute en visibilité pour poursuivre sa progression et son expansion sur le marché national, tout en répondant aux exigences du consommateur algérien et en offrant aussi une garantie

de 24 mois sur l'ensemble de la gamme, en plus d'un service après-vente efficace et réactif qui fera toute la différence", a-t-elle indiqué. Pour ce qui est des prix des produits Brandt-Algérie, la directrice des ventes de cette multinationale assurera qu'ils sont "très concurrentiels". Et de souligner que le consommateur algérien est très exigeant non seulement par rapport aux prix, mais aussi à la qualité des produits. "Les clients ne sont plus sensibles au seul prix, mais aux caractéristiques objectives et subjectives du produit offert par chacune des firmes. La différenciation est le nouveau cheval de bataille de la marque. Nous voulons que le consommateur palpe rapidement en rayon les spécificités qui lui sont propres. D'où des efforts en termes de design de plus en plus évidents", affirmera Mme Sari. La marque Brand-Algérie compte ouvrir pas moins de 50 stores à travers tout le pays, et ce, d'ici la fin de l'année en cours. En outre, il y a lieu de noter que contrairement à certaines entreprises qui se limitent à l'assemblage des produits en Algérie, Brandt va au-delà et se positionne comme étant acteur clé de l'industrie dans notre pays. En effet, la production au niveau de l'usine de Sétif ne se limite guère à l'assemblage, mais aussi à la fabrication, in situ, du maximum de pièces et de composants. D'ailleurs, le taux d'intégration est situé dans la fourchette des 80 à 90%. Le groupe Brandt envisage ainsi d'alimenter, à partir de l'Algérie, les marchés des quelque 50 pays étrangers.

TRANSACTIONS & CONTRATS

L'égyptien Asec cède une cimenterie en construction en Algérie

Source : TSA

Le groupe égyptien Asec a conclu un accord avec des investisseurs algériens pour la vente d'une cimenterie

en construction à Djelfa pour 60 millions de dollars, rapporte ce dimanche le journal égyptien Aswatmisria. L'identité des investisseurs algériens n'a pas été révélée.

La réalisation de cette cimenterie d'une capacité de 3,5 millions de tonnes par an pour 413 millions de dollars avait été lancée par Asec en 2008, mais faute de financements, le projet n'a pas abouti. En 2012, le ministre de l'Industrie a révélé que les banques algériennes ont refusé de financer ce projet.

Le groupe Asec détient 35% de la cimenterie de Zahaha dans la wilaya de Mascara.

REGIONS

Mme Aïcha Tagabou au festival du tapis d'Ait Hicham : Encourager la compétitivité

Source : El Moudjahid

Mme Aïcha Tagabou, ministre déléguée chargée de l'Artisanat, a donné hier à Tizi-Ouzou le coup d'envoi de la 7e édition du festival culturel du tapis d'Ait Hicham. Dans son allocution d'ouverture Mme Tagabou a exhorté les tisserands à protéger ce métier ancestral et à le transmettre aux générations futures. Elle a aussi mis l'accent sur la disponibilité de son département à accompagner par les moyens nécessaires tous les artisans pour leur permettre de développer leur activité jusqu'à ce qu'elle devienne génératrice de richesse et de postes d'emploi. Pour atteindre ce but, la ministre a indiqué que son département a mis en œuvre un programme visant la formation des artisans, l'encouragement de la production artisanale locale, l'accompagnement dans le financement des projets et l'ouverture d'espaces pour la commercialisation des

produits artisanaux. L'hôte du festival a par ailleurs insisté sur la nécessité de rendre le produit artisanal local compétitif pour le placer facilement sur le marché international. Dans ce cadre, la ministre a annoncé que la wilaya de Tizi-Ouzou, considérée comme pôle de la production artisanale nationale, conduira la délégation des artisans algériens au festival international de l'artisanat qui aura lieu au mois de novembre à Dubaï. Le commissaire du festival, Ould Belaid a, de son côté, mis en exergue l'importance de l'activité artisanale qui doit, selon lui, être un moteur important pour le développement de la wilaya. "Les autorités doivent consentir plus d'efforts pour booster cette activité", a-t-il souligné avant de rendre un vibrant hommage aux tisserandes du village Ait Hicham.

Mostaganem : Des forages seront concédés aux agriculteurs

Source : Le Soir d'Algérie

Au profit des agriculteurs qui souffrent du manque de ressources hydriques, une nouvelle forme d'organisation et de gestion est adoptée par la direction de l'hydraulique à la faveur de la mise en service des grands projets en alimentation en eau potable des populations.

Le secteur de l'hydraulique se mobilise cette fois pour l'essor de l'agriculture. Etant donné que la nappe est surexploitée dans la région où l'agriculture connaît un développement intensif ces dernières années à la faveur de soutien mis en œuvre par l'Etat. Une expérience a été tentée, d'ailleurs réussie, celle de l'aménagement d'un premier périmètre irrigué de 1 400 hectares extensible à 4 000 hectares qui sera greffé à partir du barrage de Oued Kramis.

Désormais, l'interdiction qui frappait le forage de puits sur la nappe phréatique du plateau de Mostaganem a été facilitée par la Direction de l'hydraulique et tout fellah qui dispose d'une superficie de plus de 37 hectares aurait droit désormais à un forage.

Dans ce contexte, il a été décidé que les forages seront concédés à des agriculteurs pour peu qu'ils s'organisent en vue d'une utilisation rationnelle du précieux liquide. Le projet prévoit un premier périmètre vaste de 10 000 hectares couvrant les communes de Aïn Tedlès, Kheir-Eddine, Aïn Boudinar et toute la partie sud du chef-lieu de wilaya. Le deuxième périmètre d'une superficie de 2 600 hectares longera le synclinal de Bouguirat. Le troisième concernera la plaine de Bordjia dont il couvrira 2 500 hectares. Enfin, le plus petit périmètre, néanmoins vaste de 200 hectares, est prévu sur la commune de Ouled Maâllah, à la périphérie immédiate du barrage de Kerrada à partir duquel il sera alimenté. Les 4 périmètres seront alimentés par les deux barrages du Chélif, ouvrages maîtres du complexe hydraulique MAO, destiné initialement à l'alimentation en eau potable des régions de Mostaganem, Arzew et Oran.

Enfin, le secteur de l'agriculture enregistre une relance et les efforts consentis commencent à apporter des satisfactions et une campagne d'information est lancée pour sensibiliser les agriculteurs quant à l'importance de cette opération d'irrigation.